

Annexe C : SOITEC – Projet B4 - Évaluation des rejets aqueux industriels du projet par rapport aux valeurs actuelles autorisées par l'arrêté préfectoral

Le tableau ci-après présente la qualité et les flux de l'ensemble des rejets aqueux du site après projet :

Paramètres à mesurer	Limites de l'arrêté préfectoral				Valeurs limites de rejet après projet proposées			
	Concentra° max journalière (mg/l)	Flux maxi journalier (kg/j)	Concentra° moyenne mensuelle (mg/l)	Flux moyen mensuel (kg/j)	Concentra° max journalière (mg/l)	Flux maxi journalier (kg/j)	Concentra° moyenne mensuelle (mg/l)	Flux moyen mensuel (kg/j)
Débit (m ³ /j)	3900		3200		5800		4800	
MES	10	39	5	16	-	-	25	145
DBO5	20	78	10	32	20	78	10	32
DCO	60	234	30	96	60	234	30	96
N-NH4	15	58	10	32	15	58	10	32
P total	5	19	1	3	5	19	1	3
Fluorure	12	46	7	22	12	46	7	22
Hydrocarbures totaux	0,1	-	-	-	0,1	-	-	-



Seuil revu à la hausse

SOITEC demande une augmentation de la concentration en MES de 10 à 25 mg/l. Cette valeur reste en deçà de la valeur fixée par l'arrêté du 2 février 1998 modifié qui est de 35 mg/l si le flux est supérieur à 15 kg/j. Par ailleurs, cette valeur est conforme à l'objectif de qualité du milieu récepteur (catégorie cyprinicoles¹).

¹ Pour être apte à la vie des poissons